

Le 13 août dernier, le gouvernement du Québec lançait son [Plan d'action pour la croissance et les technologies propres \(PACTP\) 2018-2013](#). Sous le titre *Vers une économie plus verte et prospère*, et pourvu d'une enveloppe de 147,5 millions de dollars sur cinq ans, ce plan viendra appuyer les entreprises dans le développement et la mise en marche de technologies propres, ainsi que dans l'implantation de pratiques d'affaires écoresponsables.

DEUX CIBLES

D'ici 2023 le gouvernement du Québec souhaite :

- Augmenter de 20 % la proportion d'entreprises québécoises qui mettent en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables, y compris l'adoption de technologies propres.
- Atteindre 3 milliards de dollars de ventes par les entreprises de technologies propres et de biens et services environnementaux.



TROIS OBJECTIFS

- Accroître la compétitivité de l'économie québécoise tout en réduisant son empreinte environnementale.
- Faire rayonner davantage les entreprises du Québec contribuant à la croissance propre sur les marchés locaux et internationaux.
- Augmenter la proportion d'entreprises québécoises qui mettent en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables, y compris l'adoption de technologies propres.

TROIS AXES D'INTERVENTION

- **Axe 1 - Des entreprises plus vertes dans toutes les régions du Québec**
 - Une démarche intégrée et structurante d'accompagnement et de financement visant l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables et de technologies propres;
 - Le soutien à des projets en économie circulaire, au bénéfice des entreprises;
 - L'appui à des projets d'investissement visant l'implantation de technologies propres
- **Axe 2 - Des entreprises de technologies propres innovantes et à la conquête des marchés**
 - Un soutien accru à la réalisation de projets d'innovation et de vitrines technologiques;
 - Un appui renforcé à la commercialisation des technologies propres par le partage d'intelligence d'affaires et des activités de maillage;
 - La mise en place d'un nouveau fonds de capital de risque afin de financer la croissance des entreprises québécoises de technologies propres et la commercialisation de leurs produits et services
- **Axe 3 - Un environnement d'affaires favorable à la croissance et aux technologies propres**
 - La création du Carrefour québécois de l'économie verte, accessible sur le site d'Entreprises Québec;
 - Le développement des compétences des entreprises, des acteurs socioéconomiques et de la main-d'œuvre pour réussir la transition vers une économie verte;
 - La création de l'Observatoire de l'économie verte, en collaboration avec l'Institut de la statistique du Québec.

TROIS COLLABORATEURS

Le CQDD est fier d'être partenaire de ce plan ambitieux et structurant. Ces trois organisations collaboratrices travailleront de concert, plus précisément à l'axe 1, afin d'*accélérer l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables par les entreprises* (objectif 1.1 de l'axe 1) :

- Le [Fonds d'action québécois pour le développement durable \(FAQDD\)](#) agira à titre de coordonnateur national
- Le [Centre québécois de développement durable \(CQDD\)](#) agira à titre d'animateur d'un réseau d'agents de développement de l'économie verte
- [Écotech Québec](#) agira à titre de conseiller en technologies propres

INTÉRESSÉS À EN DISCUTER AVEC NOUS?

nicolas.gagnon@cqdd.qc.ca

418 668-7533 p. 104